

DECRET

**DECRET N° D/2012/ 1076 PRG/SGG
PORTANT REVOCATION DE FONCTIONNAIRES**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution

Vu le Décret D/2010/007/PRG/SGG du 24 décembre 2010, portant nomination du Premier Ministre, Chef de Gouvernement

Vu les Décrets D/2010/009/PRG/SGG du 27 décembre 2010, D/2010/016/PRG/SGG du 30 décembre 2010 et

D/2011/002/PRG/SGG du 04 janvier 2011, portant nominations de Ministres

DECRETE

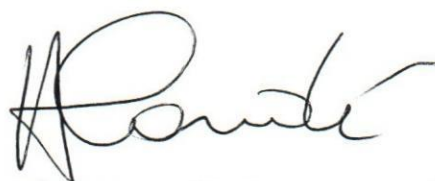
Article 1er : Les personnes dont les noms suivent, impliquées dans les malversations financières au Ministère de l'Economie et des Finances, au Ministère Délégué au Budget et à la Banque Centrale de la République de Guinée, sont révoquées de leur fonction et déférées à la Justice. Ce sont :

1. Monsieur Ousmane CAMARA, Payeur Général du Trésor
2. Monsieur Cheick SIDIBE, Chef Service Visa du Trésor
3. Monsieur Mohamed FOFANA, Chef Pool Comptabilité

4. Monsieur Balla Moussa MARA, Directeur Adjoint de l'Agence Principale de la Banque Centrale
5. Madame Hadja Hawa CONDE, Secrétaire Particulière de Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale
6. Monsieur Mathurin MILLIMONO, Directeur de la Société Mill Impression
7. Monsieur Seydouba DIAKITE, Planton à la Direction Nationale des Investissements Publics
8. Monsieur El Hadj Amadou Diouldé DIALLO, Planton à la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique
9. Monsieur Ibrahima Sory CONDE, de la Division Etudes Budgétaires de la Direction Nationale du Budget

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le '06 JUN 2012



Professeur Alpha CONDE